

REGLEMENT COMPLET DU JEU INTERNET PITCH :
« La Rentrée des Champions 2021 »
Modifié par voie d'avenant daté du 15 juillet 2021

ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement (ci-après « le **Règlement** ») a pour objet de définir les modalités et conditions de l'opération « **La rentrée des champions** » (ci-après « **l'Opération** » ou « **le Jeu** ») qui propose un jeu loterie avec obligation d'achat, du **12/07/2021 à 12h00 au 26/09/2021 à 23h59**, sous la forme d'instantanés gagnants ouverts, accessibles uniquement sur internet, dans les conditions prévues au présent règlement.

L'Opération est organisée par la société PASQUIER S.A., société anonyme au capital social de 2 094 829 euros, dont le siège social est situé route d'Yzernay, BP 12, 49360 LES CERQUEUX, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 329 263 933 (ci-après « **Brioche PASQUIER ou la Société Organisatrice** »).

ARTICLE 2 - COMMUNICATION DU JEU

Le Jeu est accessible à l'adresse internet www.pitch-briochepasquier.fr (ici dénommé « **le Site** ») du **12/07/2021 à 12h00 au 26/09/2021 à 23h59**.

Le Jeu est annoncé :

- sur les sites internet **www.pitch-briochepasquier.fr** et **www.briochepasquier.com**
- sur les dépliants insérés dans les produits Pitch
- sur les emballages de produits Pitch porteurs de l'Opération

ARTICLE 3 - PRINCIPES DE L'OPERATION ET INSCRIPTION SUR LE SITE

La participation se fait exclusivement par internet sur le Site : **www.pitch-briochepasquier.fr** et nécessite la création préalable d'un compte personnel sur ce Site ou de se connecter à son compte déjà existant selon les modalités de l'article 4.3.

Une (1) seule inscription sur le Site par foyer (même nom, même adresse e-mail). Les frais de connexion internet ne sont pas remboursés.

La personne inscrite doit être une personne physique, âgée de plus de 18 ans, avoir la pleine capacité juridique de contracter et résider sur le territoire défini ci-après (ci-après « **le Participant** »). L'Opération est exclusivement réservée aux Participants résidant en France métropolitaine, Corse incluse (ci-après « **le Territoire** »). Elle n'est pas ouverte aux personnes résidant dans les DOM, ROM et COM (anciennement DOM et TOM).

Le Participant doit créer un compte utilisateur via formulaire prévu sur le Site. Une seule création de compte par Participant est autorisée. La participation est personnelle : le Participant s'engage ainsi à ne créer qu'un seul compte individuel correspondant à un nom de famille et/ou une adresse e-mail valide. Les champs marqués d'un astérisque doivent être obligatoirement complétés pour que le Participant soit valablement inscrit à l'Opération. L'inscription doit être validée par le Participant en utilisant la case à cocher prévue à cet effet, avant le 26/09/2021 à 23 heures 59 (date et heure françaises d'inscription faisant foi).

S'il est constaté qu'une même personne a créé un ou plusieurs compte(s) supplémentaire(s) en remplissant plusieurs formulaires d'inscription, ou a utilisé une ou plusieurs adresse(s) temporaire(s) ou non, ou jouer avec plusieurs adresses email, ou jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même et

plus généralement quel(s) que soi(en)t le(s) moyen(s) utilisé(s) et contraire(s) à l'esprit de loyauté et d'égalité des chances de l'Opération, la participation de la personne concernée sera annulée et le compte pourra être supprimé. Le Participant sera alors informé par l'envoi d'un e-mail mentionnant les motifs de la suppression de son/ses compte(s). Toute personne contrevenant à ces points sera automatiquement exclue du Jeu et ne pourra pas prétendre au bénéfice d'un lot.

Si le Participant s'est déjà inscrit sur le Site à l'occasion des jeux précédemment proposés sur ce dernier, il doit cliquer sur la case « **Je me connecte** ».

ARTICLE 4 - DUREE ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU - DESIGNATION DES GAGNANTS

Le Jeu propose aux Participants, **ayant acheté au moins un (1) produit « PITCH » porteur de l'Opération**, entre le **12/07/2021 à 12h00 et le 26/09/2021 à 23h59 inclus**, de tenter leur chance aux instants gagnants accessibles sur le Site. **Un seul gain par foyer (même nom, même adresse e-mail) au titre de l'Opération.**

4.1. Le Jeu est avec obligation d'achat et est proposé sous la forme d'une loterie avec instants gagnants ouverts, accessibles par internet : pour jouer, le Participant doit disposer du code unique à **8** caractères alphanumériques inscrits sur le dépliant disponible dans les produits Pitch (1 dépliant par produit).

4.2. L'Opération comporte 450 instants gagnants ouverts. Ils seront répartis sur toute la période de Jeu, du 12/07/2021 au 26/29/2021 inclus, de 7h00 à 22h00 (hors 12 juillet de 12h00 à 22h00).

Un instant gagnant est défini par une date, heure, minute et seconde précise : à ce moment précis une dotation est mise en jeu. Les instants gagnants sont définis de manière aléatoire et déposés chez l'huissier dépositaire du présent règlement.

L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque la dotation reste en jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte la dotation. Ainsi, si la participation du joueur intervient après l'ouverture d'un instant gagnant ouvert et qu'il n'y a pas eu d'autres joueurs entre le moment où l'instant gagnant est ouvert et le moment de sa participation, ce joueur a gagné la dotation mise en jeu.

4.3. Comment jouer ?

Pour jouer, le Participant doit :

- cliquer sur « **Jouer** » sur la page d'accueil du jeu, présente sur le Site ;
- avoir pris connaissance du règlement et l'avoir accepté, en cochant la case prévue à cet effet, de manière pleine et entière, le règlement du jeu « **La rentrée des champions 2021** » **avant le 26/09/2021 à 23 heures 59** (date et heure françaises / horodatage du serveur faisant foi). Un courrier électronique de confirmation d'acceptation du règlement sera adressé à l'adresse électronique du Participant.
- saisir, avant le **26/09/2021 à 23 heures 59** le code à **8** caractères inscrit sur le dépliant inséré dans le sachet Pitch et cliquer sur « **Valider** ». **Chaque code permet de jouer une (1) fois.**

Il doit ensuite cliquer sur la case « **Jouer** » avant le 26/09/2021 à 23 heures 59 (date et heure françaises faisant foi) pour tenter sa chance aux instants gagnants.

■ Si l'instant précis où le Participant clique sur le bouton « **Jouer** » coïncide avec un instant gagnant (date, heure, minute, seconde), le Participant sera immédiatement informé qu'il a gagné par l'apparition d'un message « pop-up ». Il recevra un courrier électronique de confirmation de gain à l'adresse de messagerie qu'il aura indiquée lors de son inscription sur le site. **Un seul gain par foyer (même nom, même adresse e-mail) au titre de l'Opération.**

Dans le cas où plusieurs connexions « **Jouer** » interviendraient lors du même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée sur le serveur sera considérée comme gagnante. Seul l'horodatage du serveur utilisé pour le Jeu fait foi et atteste des conditions de participation.

■ Si la connexion du Participant ne coïncide pas avec un instant gagnant, le Participant sera considéré comme perdant et verra apparaître sur l'écran un message « pop-up » lui indiquant qu'il a perdu.

ARTICLE 5 - DOTATIONS ET MODALITES D'ENVOI

Au titre de l'Opération, sont proposées les **450 (quatre cent cinquante) dotations suivantes** :

- **450 e-cartes Cadeau Decathlon** (carte cadeau Decathlon dématérialisée), d'une valeur unitaire de **100 € TTC, valable jusqu'au 8 Juillet 2023. La valeur totale commerciale approximative des dotations est de 45 000 euros TTC.**

Le gagnant recevra, dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la date de participation gagnante, un e-mail contenant un lien sur lequel le gagnant devra cliquer pour télécharger sa carte cadeau en pdf. Il pourra l'imprimer ou la conserver sur son smartphone. **Il est de la responsabilité du gagnant de vérifier sa boîte SPAM**

Description de la carte cadeau Decathlon

La carte comportera les informations ci-dessous :

- le montant (100 € TTC)
- la date de validité
- un QR code (qui permet l'utilisation en magasin)
- un numéro de carte et un code PIN (qui permettent l'utilisation sur le site internet)

■ **La carte est valable jusqu'au 8 Juillet 2023 sur le site internet www.decathlon.fr** et dans les magasins Decathlon ouverts dans les pays suivants : France (y compris les DOM - hors TOM), Allemagne, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Turquie, Canada & Suisse.

■ La carte est valable sur tous les produits (**hors alimentaire**) et sur tous les services (**hors location de ski et service de personnalisation en ligne**).

■ La carte est utilisable en une ou plusieurs fois.

■ Une e-carte s'utilise comme une carte cadeau physique :

- pour les achats en magasin, elle doit être présentée en caisse : le QR Code présent sur la carte sera scanné.
- pour les commandes sur internet : le numéro de carte et le code PIN devront être renseignés.

Détail des conditions sur le site suivant :

https://www.decathlon.fr/help/app/answers/detail/a_id/525/kw/carte%20cadeau

Les dotations attribuées ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur sous quelque forme que ce soit, ni à leur modification ou remplacement/échange contre d'autres biens ou services, pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable en cas d'insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Dans l'hypothèse où, pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, le gagnant ne pourrait pas bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue, elle ne pourra pas être cédée à une tierce personne et elle ne sera pas réattribuée.

ARTICLE 6 - EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du Jeu, tout Participant :

- ayant indiqué plusieurs adresses postales et/ou adresses électroniques,
- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse ou l'identité ou l'adresse d'une autre personne,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois au Jeu et/ou Site, ou en modifiant un détail de leur adresse/nom ou en utilisant des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique, adresses mails temporaires), et plus généralement, contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Les Participants autorisent la vérification par la Société Organisatrice de leur identité et l'adresse de leur domicile. Elle pourra demander un justificatif d'identité et de domicile en cas de doute sur la validité d'une inscription sur le Site et/ou lors de l'attribution des dotations. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. De manière générale, les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyal ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent règlement et qui nuirait au bon et normal fonctionnement de l'Opération.

Article 7 : FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard le déroulement de l'Opération découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil.

Dans cette situation, la société Organisatrice constatant l'événement informerait les participants de son impossibilité à proposer et/ou maintenir l'Opération. La suspension de l'Opération ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité de la Société Organisatrice.

La tenue de l'Opération sera suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et si elle ne dépasse pas une durée de trente (30) jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension, la Société Organisatrice fera tous ses efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de l'Opération. A cet effet, la Société Organisatrice avertira les participants de la reprise de l'Opération.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de trente (30) jours, l'Opération serait purement et simplement annulée. La Société organisatrice procéderait à une information des Participants.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITES

8.1 La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler l'Opération ou une partie de celle-ci si des fraudes venaient à intervenir lors du déroulement de l'Opération. Dans toutes les situations elle se réserve le droit de poursuivre en justice et/ou de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. La Société Organisatrice ne saurait

encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions.

8.2. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation par les Participants des caractéristiques et des limites des réseaux internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau internet. La participation des joueurs se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice n'est tenue que d'une obligation de moyens en ce qui concerne le fonctionnement et la continuité du Site. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement du Participant, ni de la qualité de son mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des formulaires d'inscription ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Toute coupure de connexion lors de la participation au Jeu, et notamment avant la validation de la participation, sera considérée comme nulle et ne saurait engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

Le choix des mots de passe et identifiants retenus par le Participant lors de la création de son compte relève de sa propre responsabilité. Il lui appartient de prendre toute mesure de protection afin de garantir la confidentialité de ces mots de passe et identifiants. La Société Organisatrice ne saurait être responsable en cas de perte, ou d'utilisation frauduleuse de ces éléments par un tiers autre que le Participant.

ARTICLE 9 - FRAIS DE CONNEXION

Les frais de connexion au Site ne sont pas remboursés.

ARTICLE 10 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Seuls les parents titulaires de l'autorité parentale peuvent s'inscrire sur le site www.pitch-briochepasquier.fr et disposer d'un compte permettant à leurs enfants de bénéficier d'une aire de jeu. Les parents pourront par ailleurs participer, s'ils le souhaitent, aux opérations promotionnelles proposées par Brioche Pasquier sur ce site (tirage au sort, concours, jeux proposés aux personnes majeures uniquement).

La Société Organisatrice est le responsable du traitement des données à caractère personnel collectées à l'occasion de l'utilisation du site internet et de l'inscription des Participants aux jeux proposés.

Finalités du traitement et base légale

La collecte et le traitement des données personnelles (nom, prénom, adresse mail,) des Participants est nécessaire à leur inscription sur le Site (à savoir l'ouverture d'un compte nominatif) à la gestion de leur participation au(x) jeu(x) proposé(s) aux personnes disposant d'un compte, à l'expédition, le cas échéant, de leurs gains éventuels et à la prise en compte et au traitement de leurs demandes d'information/réclamation.... La collecte des prénoms des enfants (à l'égard desquels les Participants déclarent être titulaire de l'autorité parentale) permet à ces derniers de bénéficier d'une session de jeu nominative. Les données personnelles des Participants ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou d'un profilage.

L'acceptation du règlement de(s) jeu(x) proposés sur le Site crée un contrat engageant les Participants à l'égard de Brioche Pasquier à respecter les conditions d'utilisation du site et les modalités des règlements de jeux proposés et

réciroquement engage Brioche Pasquier à leur égard. Le contrat ainsi conclu constitue la base légale du traitement par Brioche Pasquier des données personnelles pour les besoins des finalités ci-dessus mentionnées.

Destinataires

Les données à caractère personnel sont destinées aux prestataires qui gèrent le jeu, le site internet et aux services marketing et consommateurs des sociétés du Groupe Brioche Pasquier en charge du suivi du jeu et de la relation avec les consommateurs des produits Pitch.

Conséquence d'un défaut de réponse

Le recueil des données identifiées par un astérisque est nécessaire à la participation : elle ne pourrait pas être prise en compte sans ces données. Il est nécessaire de transmettre des informations réelles et exactes.

Durée de conservation et absence de transfert

Les données à caractère personnel collectées lors de l'inscription des Participants sur le Site à savoir lors de l'ouverture d'un compte nominatif ainsi que les contributions (dessins etc..) des Participants et/ou de leurs enfants seront conservées pendant la durée d'utilisation du compte par le Participant. Ces données seront supprimées après trois années d'inactivité du compte (absence de connexion au compte pendant cette période) ou à l'issue d'une période de trois années suivant la date à laquelle le Participant s'est désinscrit, la désinscription entraînant uniquement la fermeture du compte.

Les données à caractère personnel collectées lors de la participation telles que la date de participation, dotation gagnée etc.) aux jeux nécessitant l'ouverture et l'utilisation d'un compte sur le Site pitch-briocheapasquier.fr seront conservées pendant un délai de 3 années suivant la date de fin de chaque l'opération à laquelle le Participant a participé

Les données collectées ne font pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Vos droits

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n°2016/679, les participants disposent - sous réserve des conditions légales applicables à ce traitement - d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que du droit d'opposition ou à la limitation du traitement et à la portabilité de vos données. Ils peuvent également donner des directives - applicables après leur décès - relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données. Les Participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

La société Organisatrice est susceptible, si cela est nécessaire, de solliciter des informations supplémentaires pour obtenir la confirmation de l'identité d'une personne exerçants ses droits. Pour exercer ces droits, cliquez [ici](#).

Les présentes mentions d'information sont aussi disponibles dans la page "[politique de confidentialité](#)" du Site.

ARTICLE 11 - NULLITE D'UNE STIPULATION

En cas de nullité d'une ou plusieurs stipulations du Règlement en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 12 - DEPOT ET OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent règlement ainsi que les Instants Gagnants sont déposés chez Maître Berneise, Huissier de justice 28 boulevard du Général Faidherbe à Cholet (49300) et le règlement est disponible et téléchargeable uniquement sur le Site : www.pitch-briocheapasquier.fr et prévaudra, le cas échéant, sur toute mention contradictoire.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger la durée de l'Opération, de suspendre l'Opération ou d'en modifier les conditions. Toute modification apportée à l'opération fera l'objet d'un avenant au règlement qui sera déposé. Le règlement modifié sera consultable sur le Site. La version du règlement applicable au Participant est celle en vigueur sur le Site à la date d'acceptation du Règlement.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute difficulté devra impérativement être adressé par écrit à l'attention de l'huissier dépositaire du règlement et indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation. Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice après le 31 décembre 2021.

Toute difficulté relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranchée par la Société Organisatrice avec l'assistance de l'huissier dépositaire du règlement. A défaut d'accord amiable, tout litige portant sur l'application, l'exécution et/ou l'interprétation du Règlement sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Il est convenu que les données électroniques contenues dans les fichiers informatiques de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques recueillies pour chaque Participant feront foi entre les parties en cas de contestation ou réclamation de ce dernier. Il en va de même pour les informations communiquées par le Participant, lui-même.

Fait le 15 juillet 2021.